

Affirmation et mise en œuvre du projet européen

Pourquoi construire une Europe ?

- Reconstruire après la 2^e Guerre mondiale
- Début de la Guerre froide
- Maintenir la paix en Europe
- Développer et enrichir les économies
- Schuman et Adenauer désirent construire cette Europe

Mémoriser les connaissances

Débuts de l'Europe : 1951-1957

- 1951 : 6 pays s'unissent pour le charbon et l'acier (CECA)
- Ces 6 pays s'unissent pour créer un marché commun : CEE

Monnet

Un des 6 fondateurs de la C.E.E.



Schuman

Un des 6 fondateurs de la C.E.E.



Adenauer

Un des 6 fondateurs de la C.E.E.

Spaak
Un des 6 fondateurs de la C.E.E.



Élargissement de la C.E.E.

- 1957 : 6 pays
- 1986 : 12 pays
- 2013 : 28 pays
- 2020 : 27 pays

De la C.E.E. à l'U.E.

- Crédit de l'UE avec le Traité de Maastricht en 1992
- Union monétaire et économique (euro)
- Crédit de la citoyenneté européenne
- Nouvelles politiques communes, liberté de circulation dans l'UE
- 2002 quelques pays utilisent l'euro

L'U.E. en difficulté

- Une partie des citoyens n'est pas satisfaite de cette Union européenne depuis 2000
- Crise financière, monnaie commune sans politique fiscale commune
- Espace Schengen favorise la crise migratoire
- Sécurité de l'UE inefficace face au terrorisme
- Départ du Royaume-Uni de l'UE (Brexit) en 2020
- Guerre en Ukraine : politique commune de défense ?

DATES

1951 : création de la CECA
1957 : traité de Rome (CEE et CEEA)

1992 : signature du traité de Maastricht, la CEE devient l'UE

2002 : l'euro devient la monnaie européenne

2021 : le Royaume-Uni quitte l'UE (28 à 27 membres)

VOCABULAIRE

C.E.E. (Communauté économique européenne) : créée en 1957 par le traité de Rome, son but est de rapprocher les économies des 6 pays qui la composent à l'origine. En 1992, elle devient l'Union européenne (U.E.) et regroupe 28 pays. En juillet 2013, elle en compte 28.

Espace Schengen : En 1985, cinq pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas) ont convenu de supprimer les contrôles d'identité aux frontières qui leur sont communes. Cet accord a donné naissance à un territoire sans frontières intérieures appelé l'Espace Schengen (du nom de la ville luxembourgeoise où l'accord a été signé).

Supranational : au-dessus des nations, signifie « à un niveau supérieur aux gouvernements nationaux ». Cela signifie que certaines décisions européennes s'imposent obligatoirement aux États membres qui ont accepté que leurs lois soient dans ce cas « inférieures » à la décision supranationale.

Union européenne : créée à l'origine par 6 États en 1957 sous le nom de C.E.E., elle rassemble depuis 2013 vingt-huit membres. L'U.E. met en place une zone de libre-échange, des institutions politiques, des politiques économiques communes (Politique agricole commune, Euro) et prévoit également des politiques communes en matière de sécurité, de relations extérieures...

Zone Euro : l'ensemble des pays de l'U.E. qui ont adopté l'Euro comme monnaie unique.

Affirmation et mise en œuvre du projet européen



Le résumé

La période de 1945 à 1957 a été importante pour l'affirmation et la mise en œuvre du projet européen ; elle est marquée par des efforts pour développer la coopération et l'intégration entre les nations européennes et éviter ainsi des guerres. Cette construction européenne est aussi liée à la Guerre froide et à la division de l'Europe en deux « blocs ».

1. Déclaration Schuman (1950) : Le 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, propose la création d'une organisation européenne chargée de gérer la production du charbon et de l'acier. Cette proposition est à la base de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) l'année suivante.

2. Traité de Paris (1951) : Le traité instituant la C.E.C.A. est signé à Paris le 18 avril 1951 par six pays fondateurs : la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Il entre en vigueur en 1952. La CECA établit une communauté supranationale qui vise à intégrer les industries du charbon et de l'acier de ces pays, créant ainsi une interdépendance économique qui contribue à prévenir de futurs conflits.

3. Communauté économique européenne (C.E.E.) : Le Traité de Rome est signé en 1957, établissant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A.). Ces traités posent les bases pour la création d'un marché commun, éliminant les barrières douanières et encourageant la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux.

4. Les institutions européennes : La mise en œuvre du projet européen implique également la création d'institutions telles que la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Cour de justice de l'Union européenne. Ces institutions jouent un rôle clé dans la prise de décision et la gouvernance de l'Union européenne.

La période entre 1945 et 1957 représente ainsi une étape cruciale dans la reconstruction de l'Europe après 1945 et dans la construction européenne visant à favoriser la paix, la stabilité et la prospérité économique en Europe. La C.E.E. deviendra l'Union Européenne dans les années 90 avec de nouvelles difficultés dès les années 2000 (voir carte).

